

## **Transports : s'engager pour le climat et la qualité de l'air avec le disque vert.**

A quelques semaines du sommet climatique COP 21, les territoires s'organisent pour limiter notre impact environnemental, notamment celui de nos déplacements. Les régions doivent prendre part pleinement à ces changements nécessaires.

Alors même que la loi sur la transition énergétique a récemment été promulguée, afin de définir une trajectoire pour un mix énergétique soutenable et compatible avec nos engagements environnementaux, les régions disposent, elles, de la compétence transports. Aussi se doivent-elles de favoriser une mobilité plus respectueuse de l'environnement et de notre santé.

Les alertes à la qualité de l'air se multiplient dans les grandes agglomérations, et chacun peut, à son niveau, œuvrer pour favoriser le développement de véhicules plus écologiques, disponibles pour tous.

C'est pourquoi, conformément aux engagements pris au sein de ma campagne, je souhaite proposer aux maires de notre région l'adoption du disque vert qui offre 2 heures de stationnement aux véhicules écologiques GPL, GNV, électriques, hybrides, flexfuel E85, ou inférieurs à 3 mètres émettant moins de 120g/km de CO<sub>2</sub>, ou à ceux utilisés en autopartage. A tous les élus de notre territoire qui rejoindraient le réseau, la région offrirait l'édition des supports (disques et pastille d'identification du véhicule).

Plus largement, il invite les collectivités à signer la convention de mise en réseau des villes disque vert avec l'Association des Voitures Écologiques, afin que les utilisateurs puissent bénéficier de cet avantage le plus largement possible sur notre territoire.

A ce jour, ont ratifié cette même convention les villes d'Alès (30), Angoulême (16), Arras (62), Avignon (84), Brive (19), Cannes (06), Chamalières (63), Hazebrouck (59), La Motte-Servolex (73), Nemours (77), Noisy-le-Sec (93), Orléans (45), Saint-Omer (59), Reims (51), Tassin-la-Demi-Lune (69), Vence (06). De nombreuses autres villes étudient sa mise en place pour les mois à venir.

En offrant l'impression des disques verts et des pastilles aux collectivités qui adoptent le dispositif, la région se positionne comme territoire pilote en matière de mobilité durable. En complément du nécessaire développement des transports collectifs, il s'agit dès aujourd'hui de favoriser les emplois de demain par le biais d'une mobilité individuelle compatible avec la qualité de l'air et le respect de l'environnement.

**Françoise COUTANT**

*Tête de liste régionale EELV Aquitaine- Limousin- Poitou-Charentes*